



---

## Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif

1. La trente-sixième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration s'est tenue à Genève du 18 au 20 mai 2022 sous la présidence de M. Nickolas Steele (Grenade).<sup>1,2</sup> Le Comité a adopté son ordre du jour<sup>3</sup> en supprimant les points suivants : 3.6, Dispositions spéciales concernant le règlement des arriérés ; 3.7, Contributions des nouveaux Membres et Membres associés ; au point 4.2, le premier élément sur les propositions relatives à l'hébergement de partenariats formels par l'OMS ; et 4.5, Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel.
2. Dans son allocution liminaire, le Directeur général a déclaré que l'OMS continuait de s'efforcer de mettre en place un financement durable et prévisible afin de devenir une Organisation plus flexible et axée sur les résultats, notamment par le biais de la révision proposée du budget programme 2022-2023 et de la structure de financement de l'OMS. Le portail Web du budget programme de l'OMS a continué d'être régulièrement mis à jour à l'appui de ces efforts, ce qui a permis de mettre à disposition des informations actualisées sur l'efficacité et les résultats budgétaires.
3. Compte tenu de l'impact négatif de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur la santé publique mondiale, l'extension par le Secrétariat du treizième programme général de travail, 2019-2023 jusqu'en 2025 permettra de progresser plus vite vers la réalisation des cibles du triple milliard et la garantie de la santé pour tous. Un nouvel argumentaire d'investissement pour l'OMS, intitulé « *A healthy return* »,<sup>4</sup> a également été publié afin de fournir des solutions claires et durables pour l'avenir afin de garantir le financement de l'Organisation sur les 10 prochaines années.
4. Pour ce qui est des ressources humaines, le Secrétariat a adopté un certain nombre de mesures visant à améliorer les processus de recrutement, à parvenir à la parité des genres, à aménager les modalités de travail et à renforcer l'évaluation de la gestion des compétences à tous les niveaux.
5. Le Directeur général a indiqué que des mesures avaient été prises pour suivre les progrès accomplis concernant le plan conçu par l'administration de l'OMS pour donner suite au rapport de la Commission indépendante chargée d'enquêter sur les allégations d'abus et d'exploitation sexuels en République démocratique du Congo au cours de la riposte à la dixième flambée de la maladie à virus

---

<sup>1</sup> Dans la mesure où le Président et le Vice-Président étaient excusés, le D<sup>r</sup> George Mitchell (Grenade) a présidé la réunion à leur place.

<sup>2</sup> La liste des participants figure dans le document EBPBAC36/DIV./1.

<sup>3</sup> Document EBPBAC36/1 Rev.1.

<sup>4</sup> *A healthy return* : investment case for a sustainably financed WHO. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2022 (<https://www.who.int/about/funding/invest-in-who/investment-case-2.0>, consulté le 21 mai 2022).

Ebola ; à ce jour, 87 % du plan a été mis en œuvre ou est en passe de l'être. L'Organisation reste attachée à la transparence et a mis au point un nouveau tableau de bord sur les enquêtes relatives aux comportements répréhensibles à caractère sexuel, accessible sur le site Web de l'OMS.<sup>1</sup> Une équipe chargée exclusivement de l'enquête, composée principalement de femmes, a été créée pour gérer les enquêtes sur toutes les formes de comportements répréhensibles présumés, avec un nouveau délai de référence fixé à 120 jours pour les enquêtes sur les allégations d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels. Des experts de haut niveau de la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels ont également été déployés dans tous les bureaux régionaux, et des référents spécialisés ont été nommés dans tous les bureaux de pays. La culture de direction de l'OMS a également été passée en revue pour garantir une tolérance zéro à l'égard de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels aux trois niveaux de l'Organisation.

## **Point 2 de l'ordre du jour. Questions soumises au Comité pour information ou suite à donner**

### **2.1 Rapport annuel du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (document EBPBAC36/2)**

6. Le Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a donné une vue d'ensemble du rapport du Comité.

7. Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport du Comité consultatif et a exprimé son soutien aux recommandations qu'il contient, en particulier celles concernant la nécessité de créer des mesures incitatives pour améliorer la mise en œuvre des recommandations relatives, entre autres, à l'audit et à l'évaluation. À cet égard, il a en outre noté avec satisfaction les mesures prises par le Secrétariat pour mettre en place une plateforme numérique consolidée permettant de suivre la mise en œuvre des recommandations transmises à l'OMS par des sources multiples, y compris celles émises par les organes directeurs et chargés de l'audit et de l'évaluation, ainsi que de faire rapport en la matière.

8. Le Comité a pleinement appuyé la recommandation visant à investir dans l'analyse de données, y compris la suggestion concernant l'élaboration d'un ensemble d'études de cas spécifiques aux niveaux national et régional pour illustrer la valeur de ces investissements dans la prise de décisions. Il s'est en outre félicité des résultats de l'analyse comparative concernant le coût des fonctions d'appui, des progrès accomplis dans le processus de transformation de l'OMS et des efforts entrepris pour mettre en œuvre des mesures de lutte contre la fraude et la corruption, comme cela a été décrit dans le rapport.

9. Notant que le rapport avait été présenté tardivement, le Comité a invité le Comité consultatif à considérer l'incidence des calendriers des réunions sur le respect des délais et la présentation de ses documents et, d'une manière générale, a prié le Secrétariat de soumettre tous les rapports aux États Membres conformément au calendrier prévu afin qu'ils puissent faire l'objet d'un débat fructueux. Les fonctions d'enquête relatives à l'exposition et aux abus sexuels et aux comportements abusifs sont actuellement séparées des autres fonctions d'enquête ; le Comité consultatif a également été prié d'envisager de remettre en question cet état de fait à la lumière des meilleures pratiques d'autres organismes des Nations Unies.

---

<sup>1</sup> Dashboard on investigations into sexual misconduct [site Web]. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2022 (<https://www.who.int/initiatives/preventing-and-responding-to-sexual-exploitation-abuse-and-harassment/seah-dashboard>, consulté le 21 mai 2022).

10. En réponse aux questions soulevées concernant le cadre de propension au risque, le Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a souligné qu'il importait que le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes externes et internes, y compris les États Membres, pour préciser les dispositions de ce cadre.

**Le Comité a pris note du rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance ; il a en outre proposé au Secrétariat, à titre indicatif pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants, de poursuivre ses travaux afin de mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport.**

**Le Comité a prié le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance de continuer à suivre les résultats des enquêtes sur les cas d'exploitation et d'abus sexuels et de harcèlement sexuel, ainsi que la procédure récemment mise sur pied pour passer en revue ces cas et mener l'enquête.**

## **2.2 Responsabilisation : vue d'ensemble (documents EBPBAC36/3 et EBPBAC36/4)**

11. Le Secrétariat a présenté deux rapports portant sur les progrès accomplis, d'une part, en matière de responsabilisation institutionnelle et, d'autre part, dans la réalisation du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes.

12. Le Comité a accueilli favorablement les rapports et a reconnu les efforts déployés par l'OMS pour renforcer ses fonctions de responsabilisation. Il a noté que ces fonctions permettaient de mesurer l'engagement de l'Organisation vis-à-vis des normes et valeurs éthiques les plus ambitieuses et sa détermination à prévenir la perpétuation des risques institutionnels. Il a pris note et s'est réjoui en particulier de la création d'un nouveau Département Prévention et lutte contre l'inconduite sexuelle ; d'une unité d'enquête spéciale chargée de gérer toutes les allégations d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels ; et d'une nouvelle directive stratégique sur la lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels et leur prévention.

13. Le Comité a également apporté un soutien déterminé à l'élaboration par le Secrétariat d'une plateforme numérique renforcée de gestion et de suivi des recommandations, en vue de rassembler les recommandations émanant de diverses sources et de consigner et suivre les réponses de la direction de l'OMS et leur mise en œuvre. Il a reconnu qu'un tel outil améliorerait considérablement la transparence de la gouvernance de l'Organisation.

14. En ce qui concerne les progrès accomplis dans la réalisation des indicateurs du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, le Comité s'est félicité des actions entreprises pour s'y conformer, mesurés à l'aune des 17 indicateurs de performance figurant dans le Plan d'action. Il a également accueilli avec satisfaction l'information selon laquelle l'OMS élabore une politique à l'échelle de l'Organisation sur l'égalité des sexes et l'avancement des femmes. Toutefois, il demeurait préoccupé par l'absence de parité femmes-hommes dans les catégories de personnel les plus élevées, tout en notant que la parité à partir de la classe P.4 s'est améliorée de 4 % pendant le mandat de l'actuel Directeur général. Il s'est en outre inquiété des informations fournies dans le rapport selon lesquelles l'OMS se situe en deçà du niveau moyen obtenu au sein du système des Nations Unies – en particulier par rapport à d'autres grandes institutions spécialisées – en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'avancement des femmes. Il a noté que les ressources étaient insuffisantes pour mettre pleinement en œuvre le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes. Le Comité a prié le Secrétariat d'élaborer un plan précis pour accélérer les progrès dans ce domaine, qu'il examinera lors d'une prochaine réunion.

**Le Comité a pris note des rapports figurant dans les documents EBPBAC36/3 et EBPBAC36/4 ; il a en outre proposé au Secrétariat, pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants :**

- a) de continuer de définir la politique à l'échelle de l'Organisation en matière d'égalité des sexes et d'avancement des femmes, afin de mieux mettre en œuvre le Plan d'action aux trois niveaux de l'Organisation ;**
- b) de tenir le Comité informé de la mise en place d'une plateforme numérique visant à coordonner les efforts de toutes les fonctions de responsabilisation, à mieux suivre les recommandations et les progrès réalisés dans leur mise en œuvre, à recenser les difficultés et les solutions, et à promouvoir une plus grande transparence en ce qui concerne la mise en application des réponses de la direction ;**
- c) de continuer à renforcer les efforts et les mesures incontournables pris pour instaurer une culture de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels ;**
- d) de s'aligner sur les meilleures pratiques du système des Nations Unies pour accélérer les progrès vis-à-vis des indicateurs du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, et mettre sur pied un plan spécifique à cet égard ;**
- e) de garantir que l'Organisation dispose des ressources appropriées pour mener à bien ses travaux en matière de genre, d'équité et de droits humains afin qu'elle soit en mesure de s'acquitter de son mandat ; et**
- f) de continuer à faire rapport régulièrement au Comité du programme, du budget et de l'administration des résultats obtenus par l'OMS au regard du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes.**

### **2.3 Rapport annuel sur la conformité, la gestion des risques et l'éthique** (document EBPBAC36/5)

15. Le Secrétariat a présenté les dernières mesures prises en 2021 et début 2022 en vue de renforcer ses approches en matière de conformité, de gestion des risques et d'éthique dans l'ensemble de l'Organisation.

16. Le Comité s'est félicité des travaux accomplis pour renforcer la conformité, la gestion des risques et l'éthique en tant que fonctions essentielles. Il a accueilli favorablement l'inclusion de la gestion des risques en tant qu'approche intégrée et a fait part du point de vue du Secrétariat selon lequel le profil de risque de l'Organisation avait considérablement évolué et continuerait de le faire. Il trouverait intéressant de connaître l'opinion du Secrétariat sur les changements qui s'imposent en conséquence et sur la participation éventuelle du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance. Il a en outre noté que les risques devaient être gérés aux trois niveaux de l'Organisation. Il faut pour cela des lignes directrices, des outils et une formation, ce qui nécessite la large participation des trois niveaux de l'OMS. Il a suggéré que le mandat révisé du Comité mondial de gestion des risques de l'OMS soit communiqué aux États Membres.

17. Le Comité a demandé des informations complémentaires sur le processus « d'approvisionnement » utilisé pour mettre à l'essai une approche dans le cadre de laquelle les principaux contrôles permettant de gérer les risques connus ont été définis pour chaque ligne d'assurance et pour tous les acteurs aux trois niveaux de l'Organisation afin de renforcer la responsabilisation institutionnelle.

18. En réponse aux questions du Comité, le Secrétariat a indiqué que le Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique avait mis en concordance ses travaux avec les rapports du Corps commun d'inspection, dont il considérait les orientations comme susceptibles d'améliorer les processus. Il a confirmé que le Bureau avait transmis tous les signalements reçus concernant des abus sexuels au Bureau des services de contrôle interne de l'OMS ; il n'a fermé lui-même aucun dossier. Le Secrétariat a également confirmé que le Comité serait informé du lancement de la formation obligatoire en matière d'éthique. Les taux de conformité seront également partagés.

19. S'agissant de la conformité, le Secrétariat a expliqué que la politique récemment révisée en matière de prévention, de détection et d'intervention tenait compte des types de pratiques liées à la corruption susceptibles d'avoir une incidence sur la prise de décisions dans les programmes de santé, y compris les pratiques liées au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme, conformément aux dernières pratiques exemplaires appliquées à l'international et aux orientations des Nations Unies.

20. Le Secrétariat a déclaré que le mandat du Comité mondial de gestion des risques de l'OMS a été mis à jour pour faire en sorte que tous les bureaux régionaux soient représentés et pour donner le ton en ce qui concerne l'importance d'intégrer la gestion des risques à l'ensemble des travaux de l'OMS aux trois niveaux de l'Organisation.

21. La Directrice générale adjointe a ajouté que la stratégie de gestion des risques de l'OMS serait finalisée au cours du second semestre 2022. L'objectif est d'intégrer la gestion des risques à tous les aspects des travaux de l'Organisation et de garantir un enrichissement mutuel entre la gestion des risques et d'autres stratégies. À cette fin, le Comité mondial de gestion des risques de l'OMS travaillait sur un inventaire mondial des risques, un cadre de propension au risque incorporant un système de notation et des stratégies d'atténuation des risques, conformément à la recommandation du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance selon laquelle la gestion des risques devrait être institutionnalisée en interne. Elle a confirmé que le mandat révisé du Comité mondial de gestion des risques serait communiqué aux États Membres.

#### **Le Comité a pris note du rapport.**

### **2.4 Rapports du Corps commun d'inspection (document EBPBAC36/6)**

22. Le Comité a reçu un rapport sur la suite donnée par l'OMS aux rapports du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies, y compris des détails sur les taux d'acceptation et de mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection par l'Organisation. Le rapport montre qu'entre 2017 et 2021, l'OMS a accepté 86 % des recommandations du Corps commun d'inspection et mis en œuvre 62 % des recommandations acceptées.

23. Le Président du Corps commun d'inspection a présenté le document et a souligné que le Comité et le Secrétariat étaient des modèles pour le système des Nations Unies en ce qui concerne l'efficacité des délibérations et des réponses apportées aux conclusions et recommandations formulées dans les rapports du Corps commun d'inspection. Il a salué l'amélioration constante des taux de mise en œuvre de l'OMS au cours des dernières années et a reconnu la coopération remarquable et continue que le Corps commun d'inspection a reçue du personnel et des points focaux de l'OMS. Il a noté que les rapports 2020 et 2021 du Corps commun d'inspection tenaient compte de l'impact de la COVID-19 sur l'efficacité et l'efficience des opérations des entités des Nations Unies en lien avec le sujet de chaque rapport, que les examens en cours et nouveaux du Corps commun d'inspection couvraient des sujets très pertinents, importants et prioritaires pour le système des Nations Unies, tels que la santé mentale et le bien-être, l'aménagement des modalités de travail, les cadres de responsabilité et les programmes d'assurance maladie du personnel.

24. Le Comité s'est félicité de l'inclusion des recommandations du Corps commun d'inspection dans la plateforme consolidée pour le suivi des recommandations de l'OMS, récemment lancée, qui a été conçue pour faciliter le suivi et le contrôle en temps voulu de l'état de mise en œuvre, et qui contient également des liens vers les recommandations émises par d'autres fonctions de responsabilisation et par les organes directeurs de l'OMS.

25. Tout en prenant note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection, le Comité a demandé des informations complémentaires sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations figurant dans les rapports sur le multilinguisme, les applications de la chaîne de blocs, la cybersécurité et l'intégration de la durabilité environnementale.

26. Le Comité a salué les efforts déployés par le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance pour concevoir un processus de gestion des allégations et des enquêtes sur les fautes commises par les chefs de secrétariat, conformément aux recommandations contenues dans deux rapports du Corps commun d'inspection, le rapport de 2020 sur la fonction d'enquête<sup>1</sup> et le rapport de 2018 sur les politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus.<sup>2</sup>

27. En réponse aux questions posées, le Secrétariat a assuré au Comité que de nombreuses actions ont été entreprises pour faire progresser le multilinguisme au sein de l'Organisation, dans les langues officielles, mais aussi, en particulier en ce qui concerne la communication sur les risques liés à la COVID-19 et les cours en ligne pour les urgences sanitaires, dans de nombreuses autres langues. S'agissant des langues officielles des Nations Unies, l'exercice biennal précédent a été marqué par une augmentation significative de la fourniture et de la publication d'informations multilingues, ainsi que de l'utilisation des services d'interprétation et de traduction. Des investissements ont également été réalisés dans l'utilisation de la technologie à l'appui du multilinguisme, par exemple pour la traduction automatique. S'agissant de la recommandation du Corps commun d'inspection relative à la désignation d'une personne chargée de faire office de coordonnateur pour le multilinguisme, le Secrétariat s'est engagé à y réfléchir plus avant et à faire rapport à la prochaine réunion du Comité.

28. Le Secrétariat a aussi assuré au Comité que des mesures avaient été prises pour explorer les possibilités d'utilisation de la chaîne de blocs dans les applications de soins de santé, notamment dans le cadre de la santé numérique ; pour mettre en place des mesures concrètes de cybersécurité et inclure des fonds supplémentaires dans le budget programme 2022-2023 pour la cybersécurité, et élaborer un argumentaire ;<sup>3</sup> et pour intégrer la durabilité environnementale grâce à l'élaboration d'un schéma directeur visant à amener l'OMS à être « neutre en carbone » d'ici à 2030, et par des actions spécifiques dans toutes les fonctions institutionnelles de l'OMS.

29. Le Secrétariat a confirmé que les recommandations spécifiques, contenues dans le rapport 2020 du Corps commun d'inspection sur la fonction d'enquête et dans le rapport 2010 du Corps commun d'inspection sur la fonction d'éthique dans l'ensemble du système des Nations Unies,<sup>4</sup> concernant la limitation dans le temps du mandat des chefs des services de Contrôle interne et de la Conformité, de la gestion des risques et de l'éthique, étaient à l'étude dans le cadre de l'élaboration en cours par le Secrétariat de sa nouvelle politique en matière d'enquête et des efforts visant à renforcer la fonction d'éthique.

---

<sup>1</sup> Document JIU/REP/2020/1.

<sup>2</sup> Document JIU/REP/2018/4.

<sup>3</sup> Voir le document A75/6.

<sup>4</sup> Document JIU/REP/2010/3.

**Le Comité a pris note du rapport ; il a en outre proposé au Secrétariat, à titre indicatif pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants, de continuer de suivre de près l'application des recommandations formulées dans les rapports du Corps commun d'inspection.**

**Point 4 de l'ordre du jour. Questions soumises au Conseil exécutif pour examen et/ou sur lesquelles le Comité est invité à formuler des recommandations**

**4.1 Évaluation : rapport annuel (document EB151/4)**

30. Le Secrétariat a présenté le rapport annuel sur l'évaluation.

31. Le Comité a salué le travail du Bureau de l'évaluation et a souligné l'utilité et l'exhaustivité du rapport annuel, en expliquant en quoi les évaluations ont un impact sur la politique ainsi que sur la prise de décision pour atteindre les objectifs stratégiques. Les rapports d'évaluation établis par le Bureau de l'évaluation fournissent des informations précieuses, notamment sur l'intégration de l'équité de genre et des droits humains dans les activités du Secrétariat, ainsi que sur l'emploi de consultants et le recours à des accords pour exécution de travaux par l'Organisation. Le Comité s'est félicité du renforcement des capacités d'évaluation décentralisées dans les bureaux régionaux et a encouragé tous les bureaux de pays à utiliser les rapports d'évaluation et les méta-analyses pour renforcer la mise en œuvre et la performance des programmes et pour améliorer l'impact au niveau des pays.

32. Le Comité s'est dit satisfait de l'accent mis sur l'apprentissage institutionnel et de la plateforme numérique consolidée pour le suivi des recommandations émanant de diverses sources, les réponses de la direction à celles-ci et l'état de leur mise en œuvre. Il s'est en outre félicité du site Web du Bureau de l'évaluation de l'OMS et de son bulletin d'information qui fournit des informations actualisées sur les évaluations et les réponses de la direction.

**Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport.**

**4.2 Partenariats hébergés**

- **Rapport sur les partenariats hébergés (document EB151/5)**
- **Examen des partenariats hébergés (document EB151/6)**

33. Le Comité a examiné deux rapports, contenant l'un une mise à jour sur les partenariats hébergés et l'autre un examen de ces derniers. Ces partenariats jouent un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de développement durable, la progression de la couverture sanitaire universelle et la réponse aux besoins de santé essentiels, notamment l'accès équitable aux services de santé de la mère et de l'enfant et la production de données factuelles afin d'éclairer les politiques. Le partenariat avec Unitaid a produit un important retour sur investissement, notamment en termes d'impact de la riposte à la COVID-19 et d'accès aux produits de diagnostic et de traitement contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose dans les pays à faible revenu.

34. Le Comité a souligné que l'OMS devait être tournée vers l'avenir lorsqu'il s'agit de questions cruciales en matière de santé mondiale et s'est félicité de la large participation de toutes les parties prenantes.

35. En réponse à une question, le Secrétariat a indiqué que les partenariats hébergés n'étaient qu'un des moyens par lesquels l'OMS collaborait avec ses partenaires ; par exemple, le Secrétariat continuera

à repérer les moyens les plus appropriés pour promouvoir les travaux sur la santé numérique et la gestion des pandémies.

**Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note des rapports figurant dans les documents EB151/5 et EB151/6.**

#### **4.3 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière** (document EB151/8)

36. Après une présentation du rapport par le Secrétariat, le Comité a reconnu que la prolongation de la suspension temporaire du paragraphe 112.1 de la Règle de gestion financière XII, en partie, était nécessaire pour permettre l'achèvement des travaux en cours et pour s'assurer que les procédures d'enquête de l'OMS relatives à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels étaient adaptées à l'objectif. Il a toutefois demandé à recevoir l'assurance qu'une nouvelle demande de prolongation ne serait pas présentée.

37. Le Secrétariat a confirmé que la demande de prolongation ne serait pas renouvelée, même si des changements structurels et procéduraux pourraient s'avérer nécessaires après réception du rapport de l'audit des fonctions d'enquête.

**Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport et d'adopter le projet de décision figurant dans le document EB151/8.**

#### **4.4 Déclaration de la représentante des associations du personnel de l'OMS** (document EB151/INF./1)

38. Dans sa déclaration, la représentante des associations du personnel, s'exprimant au nom des associations du personnel de l'OMS, du CIRC, du Bureau régional des Amériques, de l'OPS et de l'ONUSIDA, a insisté sur les sept principaux domaines et sujets de préoccupation : santé et bien-être du personnel ; diversité, équité et inclusion ; environnement de travail respectueux ; racisme et discrimination raciale ; prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et mesures destinées à y remédier ; système de justice interne ; et conditions de travail contractuelles. Elle a souligné que le personnel de l'Organisation s'est montré résolu à mettre en œuvre le programme de travail, malgré la pression imposée par la pandémie mondiale, et a reconnu les efforts importants déployés par l'équipe de direction et par le Directeur général pour réaliser des progrès durables dans les domaines qui préoccupent le personnel. L'association du personnel est pleinement engagée à poursuivre ce dialogue constructif.

39. Le Comité a remercié la représentante des associations du personnel et s'est félicité de l'engagement pris par le Directeur général de promouvoir une relation et un dialogue sains avec le personnel. Les indications claires des associations du personnel sur la diversité, l'équité et l'inclusion, et sur la question du racisme et de la discrimination raciale sont opportunes, car des améliorations sont toujours possibles. Compte tenu de l'importance de la santé mentale et du bien-être psychosocial, le Comité s'inquiète du fait que l'accès du personnel à un soutien en matière de santé mentale reste un problème et se demande si les services de conseils à distance ne pourraient pas être une solution. Le Comité s'est félicité de l'adoption de la nouvelle politique en matière de prévention et de lutte contre les comportements abusifs et a demandé à être tenu informé des résultats des enquêtes sur les comportements abusifs. Il a également demandé aux associations du personnel de fournir un retour d'information sur la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap.



40. Le Secrétariat a informé le Comité que des progrès étaient réalisés en ce qui concerne la politique sur l'aménagement des modalités de travail, sur la base de l'expérience acquise pendant la période de la pandémie. L'objectif était de maintenir un rendement optimal, mais aussi de parvenir à un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Tout sera mis en œuvre pour que la formation sur la prévention et la lutte contre les comportements abusifs soit suivie en intégralité par tous les membres du personnel. La politique de mobilité n'a pas encore été mise en œuvre, mais les associations du personnel ont été associées à l'examen de la politique et à l'exercice de simulation. La question de la santé mentale et du bien-être psychosocial du personnel est d'une grande importance, et les services de conseil à distance sont déjà utilisés pour apporter un soutien au personnel dans toutes les Régions.

41. Le Directeur général a réaffirmé son engagement à travailler en étroite collaboration avec les associations du personnel sur des objectifs communs lors de sa réunion mensuelle avec les associations du personnel. Son « heure ouverte du jeudi », où tous les membres du personnel peuvent discuter des problèmes avec lui, constitue un autre moyen de contact et de dialogue. L'objectif est de travailler ensemble pour produire un cercle vertueux : ce qui est bénéfique pour le personnel bénéficie à l'Organisation, et ce qui est bénéfique pour l'Organisation bénéficie à l'ensemble du personnel.

#### **Point 5 de l'ordre du jour. Adoption du rapport et clôture de la réunion**

42. Le Comité a adopté son rapport.

= = =